



COMMUNE DE SURPIERRE

Route de Granges 5

1527 Villeneuve FR

**MESSAGE DU CONSEIL COMMUNAL
AU CONSEIL GENERAL n° 261027-003**

27 OCTOBRE 2026

Législature 2026 – 2031

Bâtiment locatif La Lembaz à Cheiry, appartement de 4,5 pièces : travaux de rénovation de deux salles d'eau



Table des matières

1. Préambule.....	3
2. Objet du préavis.....	3
3. Planning des travaux.....	3
4. Coûts des travaux.....	4
5. Finances	4
6. Conclusions.....	4

1. Préambule

Réfection de deux salles d'eau dans le bâtiment locatif de La Lembaz

Le Conseil communal soumet au vote du Conseil général un préavis relatif à la réfection complète d'une salle de bain et d'un WC séparé dans un appartement de 4,5 pièces situé au 2e étage du bâtiment de La Lembaz, relevant du patrimoine financier.

2. Objet du préavis

Constat et nécessité d'intervention

Les salles d'eau présentent des défauts au niveau du carrelage, qui se décolle par endroits. Cette situation représente à la fois un risque de blessure pour le locataire et un manquement aux obligations liées à la chose louée.

Travaux prévus

Afin de remédier durablement à ces problèmes, le Conseil communal souhaite entreprendre des travaux d'envergure. Ceux-ci comprennent notamment l'enlèvement du carrelage existant, l'assainissement des parois ainsi que la pose d'un revêtement hydrofuge de type Wedi.

Mise à niveau des installations

Compte tenu de l'ampleur de la rénovation, le Conseil communal estime également opportun de remettre au goût du jour les installations sanitaires, la ventilation et l'éclairage.

3. Planning des travaux

Calendrier prévisionnel

Les travaux, réalisés essentiellement à l'intérieur, seront entrepris dans les meilleurs délais, en tenant compte des impératifs du locataire ainsi que de la disponibilité des artisans.

Période de réalisation souhaitée

Idéalement, le Conseil communal projette une réalisation durant le dernier trimestre de l'année 2026. Une marge de sécurité est toutefois prévue, permettant d'étendre le calendrier jusqu'au courant du mois de février 2027 si nécessaire.

4. Coûts des travaux

	Montant (CHF)
Electricité	1'100
Peinture	3'000
Menuiserie – rénovations deux salles d'eau	10'000
Sanitaire	12'500
Carrelage	7'500
Divers et imprévus	3'900
TOTAL TTC	38'000

5. Finances

- Financement : CHF 38'000 par la caisse communale
- Charges : Les travaux d'entretien sont entièrement passés en charge sur l'exercice 2027 et non compensés par une augmentation de la valeur de l'objet

6. Conclusions

En conclusion, le Conseil communal prie Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil général, de bien vouloir voter les résolutions suivantes :

- vu** le préavis du Conseil communal du 7 septembre 2026 ;
- ouï** les rapports des commissions chargées d'étudier cette affaire ;
- considérant** que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

LE CONSEIL GENERAL DE SURPIERRE DECIDE

- Article 1** : d'accorder au Conseil Communal un crédit d'engagement de CHF 38'000 pour la rénovation de 2 salles d'eau ;
- Article 2** : d'autoriser le Conseil communal à porter en charge le montant de CHF 38'000 dans l'exercice 2027 car il s'agit de l'entretien d'un bien du patrimoine financier.

Au nom du Conseil communal

Le Syndic



Julien Tüscher



La Secrétaire



Stéphanie Sallin

Conseiller communal délégué : Oscar Cancela